Fiche Technique

FT435 – MJ-PVC – Joints de fractionnement à coller

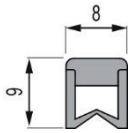

Modèle MJ-PVC 8
9 mm

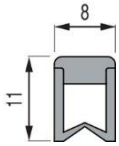

Modèle MJ-PVC 8
11 mm

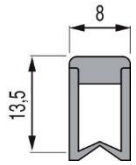

Modèle MJ-PVC 8
13,5 mm

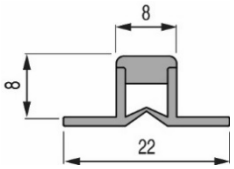

Modèle MJ-PVC 8
8 x 22 mm

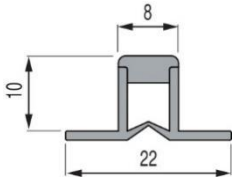

Modèle MJ-PVC 8
10 x 22 mm

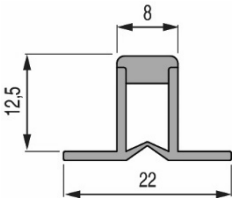

Modèle MJ-PVC 8
12,5 x 22 mm

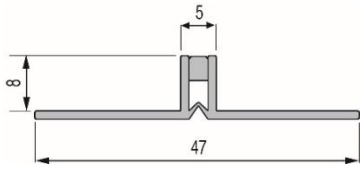

Modèle MJ-PVC 5
8 x 47 mm

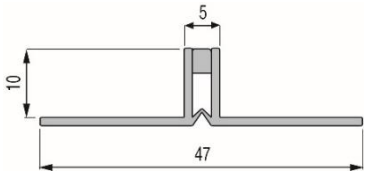

Modèle MJ-PVC 5
10 x 47 mm

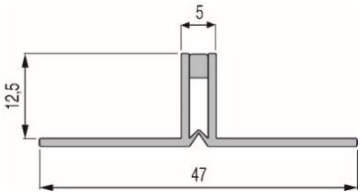

Modèle MJ-PVC 5
12,5 x 47 mm

Descriptif
Profilés rigides et compressibles en PVC bi-dureté, à coller au niveau des joints de fractionnement des ouvrages carrelés.

Pose encastrée : en même temps que le carrelage.

Peuvent servir de règle lors de la mise en œuvre du carrelage.

Domaine d'emploi
Modèle MJ-PVC 5 : Usage en intérieur uniquement.
Modèle MJ-PVC 8 : Usage en intérieur ou en extérieur.

Usage en sol ou en mur.

Trafic tertiaire ou domestique (trafic piéton uniquement).

Matières

PVC bi-dureté :

- Partie centrale en PVC souple permettant la compression
- Corps en PVC rigide avec ou sans semelle selon les modèles

Références

Modèle	Largeur Semelle	Hauteur	Couleur	Longueur	Référence
MJ-PVC 8	/	9 mm	Gris	2,5 m	51 50 580
		11 mm			51 51 580
		13,5 mm			51 52 580
MJ-PVC 8	22 mm	8 mm	Beige	2,5 m	51 53 000
			Gris		51 50 080
			Gris moyen		51 53 030
			Anthracite		51 53 060
		10 mm	Beige	2,5 m	51 53 010
			Gris		51 51 080
			Gris moyen		51 53 040
			Anthracite		51 53 070
		12,5 mm	Gris	2,5 m	51 52 080
MJ-PVC 5	47 mm	8 mm	Gris	2,5 m	51 43 180
		10 mm			51 43 280
		12,5 mm			51 43 380

Mise en œuvre

- Recouper le profilé à la longueur voulue.
- Protéger les parties visibles du profilé à l'aide, par exemple, d'un adhésif en PVC.
- Enduire le support de colle à carrelage.
- Poser le profilé dans la colle fraîche et mettre à niveau.
- Poser le carrelage de part et d'autre du profilé en prévoyant un espace pour la réalisation d'un joint entre le profilé et le carrelage à l'aide de croisillons et de mortier pour joint.
- Nettoyer immédiatement le profilé à l'aide d'une éponge propre et humide.
- Retirer la protection du profilé.

Entretien

Utiliser des produits nettoyants neutres.

Avant d'utiliser un produit à base de soude, d'acide ou d'ammoniaque, faire un essai préalable.

Dinac est une marque déposée de la société Dinac
Le montage ou l'utilisation du produit Dinac décrit dans le présent document implique des connaissances particulières et ne peut être réalisé que par un professionnel compétent.

AVERTISSEMENT
Avant toute utilisation, il est recommandé de réaliser des tests et/ou de valider la bonne adéquation du produit au regard de l'usage envisagé. Les informations et préconisations inclues dans le présent document sont inhérentes au produit Dinac concerné et ne sauraient être appliquées à d'autres produits ou environnements. Toute action ou utilisation des produits faite en infraction de ces indications est réalisée aux risques et périls de leur auteur. Le respect des informations et préconisations relatives aux produits Dinac ne dispense pas de l'observation d'autres règles (règles de sécurité, normes, procédure, etc.) éventuellement en vigueur, relatives notamment à l'environnement et aux moyens d'utilisation. La société Dinac, qui ne peut vérifier ni maîtriser ces éléments, ne saurait être tenu pour responsable des conséquences, de quelque nature que ce soit, de toute infraction à ces règles, qui restent en tout état de cause extérieures à son champ de décision et de contrôle. Les conditions de garantie des produits Dinac sont déterminées dans les documents contractuels de vente et par les dispositions impératives applicables, à l'exclusion de toute autre garantie ou indemnité.
La société Dinac se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce document sans préavis.

DINAC
1210 Route les Révoulins – CS30929
38350 La Mure d'Isère
Tél. : + 33 (0)4 76 81 14 22 - Fax : + 33 (0)4 76 30 93 03